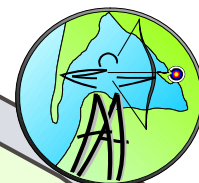


# LES ARCHERS D'AUDENGE



## Charte de l'Esprit Sportif

Les éducateurs, les parents, les entraîneurs, les athlètes, en fait tous les participants sont invités à faire preuve d'Esprit Sportif en mettant en pratique les 10 articles de la Charte. Chacun doit faire sa part pour promouvoir une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

**Article I** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

**Article II** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.

**Article III** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.

**Article IV** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

**Article V** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.

**Article VI** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.

**Article VII** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est vouloir se mesurer à son opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

**Article VIII** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.

**Article IX** Faire preuve d'Esprit Sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.

**Article X** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.

**Article +** Faire preuve d'Esprit Sportif, c'est respecter le code national sur l'usage des substances interdites dans la pratique sportive (drogue et alcool).

